

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 1 : 1914-1915) du

3 septembre 1914

Le Kaiser nous envoie un gouverneur-général et choisit, comme tel, une des célébrités de son Empire, le feld-maréchal von der Goltz. Celui-ci nous fait part de son avènement dans cette proclamation :

“S.M. l'Empereur d'Allemagne, après l'occupation de la plus grande partie du territoire belge, a daigné me nommer Gouverneur général en Belgique. J'ai établi le siège du Gouvernement général à Bruxelles (Ministère des Sciences et des Arts, rue de la Loi).

Par ordre de Sa Majesté, une administration civile a été installée auprès du Gouvernement général (Ministère de la Guerre, rue de Louvain).

Son Excellence, M. von Sandt, a été appelé aux fonctions de chef de cette administration (1).

Les armées allemandes s'avancent victorieusement en France. Ma tâche sera de conserver la tranquillité et l'ordre public en territoire belge.

Tout acte hostile des habitants contre les militaires allemands, toute tentative de troubler leurs communications avec l'Allemagne, de gêner ou de couper les services des chemins de fer, du télégraphe et du téléphone, seront punis très sévèrement. Toute résistance ou révolte contre l'administration allemande

sera réprimée sans pardon.

C'est la dure nécessité de la guerre que les punitions d'actes hostiles frappent, en dehors des coupables, aussi des innocents. Le devoir s'impose d'autant plus à tous les citoyens raisonnables d'exercer une pression sur les éléments turbulents, en vue de les retenir de toute action dirigée contre l'ordre public.

Les citoyens belges désirant vaquer paisiblement à leurs occupations n'ont rien à craindre de la part des troupes ou des autorités allemandes. Autant que faire se pourra, le commerce devra être repris. Les usines devront recommencer à travailler, les moissons être rentrées.

Citoyens belges,

Je ne demande à personne de renier ses sentiments patriotiques, mais j'attends de vous tous une soumission raisonnable et une obéissance absolue vis-à-vis des ordres du Gouvernement général. Je vous invite à lui montrer de la confiance et à lui prêter vos concours. J'adresse cette invitation spécialement aux fonctionnaires de l'Etat et des communes qui sont restés à leur poste. Plus vous donnerez suite à ces appels, plus vous servirez votre patrie.

*Le Gouverneur général,
von der Goltz,
Feldmaréchal."*

Ceux qui connaissent l'allemand sont frappés de ce détail : que dans le texte allemand de sa proclamation, le nouveau gouverneur s'exprime en termes beaucoup plus durs, comme pour faire comprendre à ses compatriotes qu'il administrera

Proklamation.

Seine Majestät der Deutsche Kaiser haben geruht, mich nach okkupierung belgischen Gebiets zum Generalgouverneur in Belgien zu ernennen. Ich habe den Sitz des Generalgouvernements in Brüssel (Ministerium für Wissenschaft und Künste, rue de la Loi) aufgeschlagen.

Auf Grund weiterer Anordnung Seiner Majestät ist dem Generalgouverneur eine Zivilverwaltung angegliedert (Kriegsministerium, rue de Louvain an deren Spitze Seine Excellenz Herr von Sandt steht.

Die deutschen Heere dringen siegreich in Frankreich vor. Hier im belgischen Gebiete Ruhe und Ordnung aufrecht zu erhalten, ist Aufgabe der Generalgouvernements.

Jede feindselige Handlung der Einwohnerschaft gegen Angehörige der deutschen Heeres, jeder Versuch, ihren Verkehr mit der Heimat zu stören, Eisenbahnen, Telegraphen, Fernsprechverbindungen zu gefährden oder gar zu unterbrechen, wird unnahe-sichtlich geandnet werden. Aufruhr oder Widerstand gegen die deutsche Verwaltung haben ruck-sichtslose Niederwerfung zu gewärtigen.

Die harte Notwendigkeit des Krieges bringt es mit sich, dass bei Bestrafung feindseliger Handlungen Unschuldige mit den Schuldigen leiden. Unsommer ist es Pflicht aller verständig denkenden Bewohner Belgiens, die unruhigen Elemente im Lande von jeder Ausschreitung gegen die öffentliche Ordnung abzuhalten.

Kein belgischer Bürger, der trieffertig seinem Erwebe nachgeht, hat irgend etwas von seiten der deutschen Truppen und Behörden zu betuerchen. Soweit irgend moeglich, sollen Handel und Wandel wieder aufgenommen, die industriellen Betriebe wieder in Gang gebracht und die Einbringung der Ernte vollendet werden.

Belgier !

Von Niemand wird Verleugnung seiner vaterlandischen Gesinnung verlangt, wohl aber eine vernünftige Feugsamkeit und unbedingter Gehorsam gegen die Anordnungen des Generalgouvernements. Von Eurem Verhalten, von dem Vertrauen und dem Masse der Unterstützung, die das Volk, insbesondere die im Lande verbliebenen Staats- und Gemeindebeamten, dem Generalgouvernement entgegen bringen, wird es abhaengen ob die neue Verwaltung Euch und Eurem Lande zum Segen gereicht.

Gegeben, Brüssel, den 2. September 1914.

Der Kaiserliche General-Gouverneur in Belgien,

Freiherr von der Goltz,
Generalfeldmarschall.

Proclamation.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, après l'occupation de la plus grande partie du territoire belge, a daigné me nommer Gouverneur Général en Belgique. J'ai établi le siège du Gouvernement Général à Bruxelles (Ministère des Sciences et des Arts, rue de la Loi).

Par ordre de Sa Majesté, une administration civile a été installée auprès du Gouvernement Général (Ministère de la Guerre, rue de Louvain). Son Excellence Monsieur von Sandt a été appelé aux fonctions de chef de cette administration.

Les armées allemandes s'avancent victorieusement en France. Ma tâche sera de conserver la tranquillité et l'ordre public en territoire belge.

Tout acte hostile des habitants contre les militaires allemands, toute tentative de troubler leurs communications avec l'Allemagne, de gêner ou de couper les services des chemins de fer, du télégraphe et du téléphone seront punis très sévèrement. Toute résistance ou révolte contre l'administration allemande sera réprimée sans pardon.

C'est la dure nécessité de la guerre que les punitions d'actes hostiles frappent, en dehors des coupables, aussi des innocents. Le devoir s'impose d'autant plus à tous les citoyens raisonnables d'exercer une pression sur les éléments turbulents en vue de les retenir de toute action dirigée contre l'ordre public.

Les citoyens belges désirant vaquer paisiblement à leurs occupations n'ont rien à craindre de la part des troupes ou des autorités allemandes. Autant que faire se pourra, le commerce devra être repris, les usines devront recommencer à travailler, les moissons être rentrées.

Citoyens Belges,

Je ne demande à personne de renier ses sentiments patriotiques, mais j'attends de vous tous une soumission raisonnable et une obéissance absolue vis-à-vis des ordres du Gouvernement Général. Je vous invite à lui montrer de la confiance et à lui prêter votre concours. J'adresse cette invitation spécialement aux fonctionnaires de l'Etat et des communes qui sont restés à leurs postes. Plus vous donnerez suite à cet appel, plus vous servirez votre patrie.

Fait à Bruxelles, le 2 septembre 1914.

Le Gouverneur Général,

Baron von der Goltz,
Feldmarschall.

Proclamatie.

Zijne Majesteit de Keizer van Duitschland na bezetting van het grootste gedeelte van het belgisch territorium, heeft mij tot Generaal Gouverneur in België benoemd. Ik heb den zetel van het Generaal-Gouvernement in Brussel (Ministerie van Schoone Kunsten, Wetstraat) opgeschlagen.

Op bevel van Zijne Majesteit, is er eene burgerlijke administratie bij het Generaal-Gouvernement ingericht. Zijne Excellentie de Heer von Sandt is benoemd tot hoofd dezer administratie zetel: Ministerie van Oorlog, Leuvense weg).

De deutsche troepen dringen overwinnel in Frankrijk binnen. Mijne taak zal zijn de kalme en openbare orde op belgisch gebied oprecht te houden.

Alle vijandelijke handeling der inwoners tegen aangehörigen van het deutsche leger, alle verzoek den verkeer met Duitschland te storen, den dienst der ijzeren wegen, des telegraafs en des telefoons te belemmeren of te breken, zal zeer streng gestraft worden. Jedere wederstand of revolte tegen de deutsche administratie zal zonder genade gestraft worden.

Het is de harde noodzakelijkheid van den oorlog, dat de straffen van vijandelijke handelingen, buiten de schuldigen ook de onschuldigen treffen. Des te meer is het de plicht van alle verstandige burgers op de onrustige elementen eenen druk uit te oefenen om deze van iedere handeling tegen de openbare orde te weerhouden.

De belgische burgers, die wenschen in rust hare nijverheid na te gaan, hebben niets te vreezen van wege de troepen of de deutsche autoriteiten. Zooveel het mogelijk zal zijn, moet de handel hernomen, de fabrieken in 't werk hersteld, de oogst binnengebracht worden.

Belgische burgers,

Ik vraag aan niemand zijne patriotische gevoelens te ontzeggen, maar ik verwacht van U allen eene verstandige onderwerping en eene volledige gehoorzaamheid tegenover de bevelen van het Generaal-Gouvernement. Ik verzoek U hem vertrouwen te schenken en hem Uwe hulp te verloozen. Ik richt dit verzoek hooftzakelijk aan alle ambtenaaren van den Staat en van de gemeenten, die op hunne plaats gebleven zijn. Hoemeer U dezen wensch voldoen zult, des te meer zult U uw vaderland nuttig zijn.

Gegeven te Brussel, den 2^o September 1914.

De Generaal-Gouverneur,

Baron von der Goltz,
Veldmaarschalk.

leurs ennemis à la manière forte. En allemand, les trois dernières phrases disent littéralement ceci :

« De votre attitude, de la confiance et de la mesure de la soumission que le peuple, en particulier les fonctionnaires de l'Etat et des communes restés dans le pays, accorderont au Gouvernement général dépendra que la nouvelle administration serve à votre prospérité et à celle de votre patrie. »

(1) Voir le 9 juillet 1917 comment ce haut fonctionnaire quitta la Belgique, mécontent du rôle qu'on l'avait obligé à y jouer.

<https://www.idesetautres.be/upload/19170709%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du 31 juillet 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique.***

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : ***Adolphe MAX.*** La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du **23 juillet** 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; neutralidad de Bélgica* (20-25) » (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

En particulier ce que dit Roberto J. **Payró**, de la date en question, notamment dans « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un incomunicado* » in **La Nación** :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140903%20PAYRO%20DIARIO%20DE%20UN%20INCOMUNICADO%20FR.pdf>

Vous trouverez aussi ce que dit Francisco **Orozco Muñoz**, volontaire (mexicain) de la Croix-Rouge belge à Liège, dans **La Belgique violée** (*éphémérides de l'invasion*) à partir du 1^{er} août 1914.

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de **Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative**, en l'occurrence **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles**. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGI>

[QUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf](#)

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans *La Belgique pendant la guerre* (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>